

SARIOT (*Jules*), Magistrat (Charleroi, 22.9.1863—Boma, 29.4.1901). Fils de Jules et de Van Bastemaer, Mélanie.

Il s'embarqua pour la première fois en janvier 1897, c'est à dire à une époque où les candidats pour la magistrature congolaise n'étaient pas nombreux en Belgique. En cette année 1897 cinq nouveaux magistrats seulement se mirent au service de l'État Indépendant du Congo et encore, parmi ces cinq magistrats, deux étaient des étrangers, le baron Nisco, un Italien, et un Suédois : Antell.

Dès son premier terme, Sariat apportait une certaine maturité d'esprit car il avait à son actif huit années de barreau à Charleroi. Pour cette raison il fut rapidement appelé à des postes de confiance : du tribunal de 1^{re} instance de Boma il passa au tribunal d'appel et pendant quelque temps, en l'absence du titulaire, il remplit même les fonctions de directeur de la Justice. Malheureusement, sa santé résistait difficilement au dur climat du Bas-Congo ; sa seconde année fut marquée par un long séjour à l'hôpital de Boma. Il eut cependant l'énergie d'achever son terme de trois ans et rentra en Belgique le 22 janvier 1900. Par un décret du 18 août 1899 il avait été nommé magistrat à titre définitif.

L'attrait de la vie coloniale le reprit bien vite et le 7 mai 1900 il s'embarquait pour la seconde fois. Il eut bientôt à assumer de graves responsabilités car M. le Procureur d'État Waleffe, partant en congé, lui confia la direction des parquets du Congo. Comme à son premier terme hélas ! la santé lui fit bientôt défaut et le 29 avril 1901 il succomba à Boma des suites de fièvres.

28 avril 1954.
F. Dellicour.

Bulletin de l'Association des Vétérans coloniaux, novembre 1939, p. 7. — *A nos Héros coloniaux morts pour la civilisation*, p. 266.